

Communiqué de Presse

6 mars 2015 - N° 07

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 @SCOR_SE

SCOR a été informé de la signature d'un contrat d'acquisition par Sompo Japan Nipponkoa Holdings, Inc. (SOMPO), société d'assurance japonaise, portant sur l'intégralité de la participation détenue par Patinex AG dans SCOR (soit 7,8 % du capital et 8,1 % des droits de vote de SCOR). SOMPO déclare vouloir porter cette participation à 15 %, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires requises.

SCOR n'est pas partie à cette transaction.

SCOR tient à remercier Martin Ebner et Patinex AG pour le soutien actif apporté au groupe SCOR depuis 2007, lors du rapprochement de SCOR avec CONVERIUM, et pour la contribution au développement du Groupe.

SCOR, société indépendante, accueille SOMPO comme actionnaire de long terme, qui disposera des mêmes droits et mêmes devoirs que tous ses actionnaires.

Cette participation n'a aucune conséquence ni sur le développement stratégique de SCOR, qui poursuit activement la mise en œuvre de son plan stratégique Optimal Dynamics, ni sur sa gouvernance et sa gestion. SCOR continuera de servir tous ses clients, au Japon comme partout dans le monde, avec le professionnalisme, l'intégrité et la rigueur qui sont au cœur des valeurs du Groupe.

*

* *

Communiqué de Presse

6 mars 2015 - N° 07

Marie-Laurence Bouchon
Directrice de la Communication
+33 (0)1 58 44 76 10
mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon
Head of Investor Relations
& Rating Agencies
+33 (0)1 58 44 71 68
bbougon@scor.com

 www.scor.com
 [@SCOR_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part. Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».